

Démocratie ouverte

Gouverner avec et non pas par le numérique

POINTS CLEFS

Le développement d'un outil numérique pour la construction de projet collectif: il ne s'agit pas là d'un type de gouvernance particulier mais plutôt de la mise en place d'un outil simple. Allant de pair avec la formation et l'accompagnement, l'utilisation de cet outil peut permettre à différents acteurs de prendre en compte les avis et surtout les idées de nombreuses personnes, tout en désamorçant des tensions éventuelles. Cet outil numérique facilite la mise en place d'une réelle démocratie sans passer par un protocole informatique complexe



Le projet de Démocratie ouverte a pour but de populariser le concept « d'open government » (que l'on peut traduire par gouvernance ouverte). La vocation de l'association est de construire des projets et des expérimentations se basant sur cet open government. Pour ce faire, un dispositif numérique permettant la collaboration dans l'élaboration de projets de lois a été expérimenté. L'idée est de permettre à la société civile de proposer des projets.

Pour ce faire, Démocratie ouverte a construit un outil numérique, sur le web, permettant de faire remonter les propositions des citoyens. Cette plateforme web permet d'associer les citoyens à la rédaction de propositions de lois. Elle a été lancée en février 2013, en collaboration avec six parlementaires, chacun d'une famille politique différente. Après une première phase expérimentale, une nouvelle version va être lancée d'ici peu. Elle sera ouverte à l'ensemble des parlementaires, et enrichie d'une boîte à idées législative, permettant à la société civile de proposer des sujets, ou d'organiser des consultations visant à l'élaboration de propositions de lois.

Fiche de cas pratique

Problématique initiale

Démocratie ouverte s'est d'abord constituée comme collectif informel, puis est devenue une association en 2012. L'élément déclencheur a été le lancement de l'Open government partnership, un événement organisé à l'ONU en 2011, auquel la France n'avait pas participé, et dont personne n'avait alors parlé. Cet événement avait mis en avant la crise de confiance envers les gouvernements et se proposait de mettre en réseau les pays pour échanger de bonnes pratiques sur la gouvernance. Une charte a été signée, pour mettre l'accent sur la transparence, la participation et la collaboration. La France a adhéré à l'Open government partnership en avril 2014 sans pour autant mettre en application ces principes.

Petit à petit, l'association a commencé à recevoir des appels d'entreprises, d'élus locaux, d'associations, qui ont manifesté un intérêt pour utiliser la plateforme, pour construire des décisions collectives ou travailler à la résolution collective de problèmes.

Démarches engagées

Il peut y avoir des tensions entre les citoyens qui participent et les représentants élus lors de décisions devant être prises collectivement. La plateforme résout ces tensions possibles à l'aide d'un processus intégré qui rend la décision lisible. Il s'agit de partir de la réflexion du décideur final, qui expose un problème et ses propositions de solutions, qui sont débattues et votées par l'ensemble de la communauté, qui peut formuler des contre-propositions. À l'issue du processus, on peut proposer une cartographie de l'ensemble des propositions. La communauté voit ainsi qu'il n'y a pas d'accord entre tous sur la façon d'appréhender les sujets et de les solutionner, ce qui donne une légitimité à celui qui a été élu pour arbitrer et trancher,

qui va pouvoir expliquer sa décision. Dans cette dynamique, quand on donne une lisibilité à la décision, on en renforce l'adhésion et la légitimité, même pour ceux qui sont en désaccord avec elle, car ils voient le cheminement qui y conduit.

Ce processus peut être appliqué dans d'autres contextes : associations, collectivités, entreprises... Il suffit que les personnes mobilisées aient envie de coopérer pour obtenir une décision collective qui sera acceptée par tous.

On observe une recherche d'hybridation des ressources de la structure avec la création d'une start-up à côté de l'association. Le but de la start-up, que ne remplit pas l'association, est de commercialiser cet outil de démocratie ouverte.

Effets secondaires

La technique, en l'occurrence le numérique, n'est pas un frein en soit. Certes cela peut demander un apprentissage relativement léger. Comme toute nouvelle technologie, il peut être utile d'avoir un accompagnement afin de faciliter la prise en main par les utilisateurs. Et une fois cet outil pris en main il est nécessaire de le faire vivre : ne l'utiliser que de façon ponctuelle peut être contreproductif voire créer des frustrations.

Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter le site internet de cette structure à l'adresse <http://democratieouverte.org/> suivante

Cette fiche a été réalisée d'après l'intervention de Cyril Lage à la journée sur la gouvernance associative du 14 avril 2015.

Nous remercions le Mouvement associatif pour la co-organisation de cet événement.

Juillet 2015